

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2018

COMPTE RENDU

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Bernard THIEN, Lydie GEORGES, Annie FAELLI, Christian POCHE

MEMBRES ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

- Le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2018 est approuvé par les 5 membres en place lors de la session. Lydie GEORGES, Annie FAELLI et Christian POCHE n'étant pas élus à cette date, ne peuvent s'exprimer sur le compte rendu.

Rythmes scolaires

Patricia PEND intervient quant à la réorganisation des emplois du temps du personnel suite au retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire présente la nouvelle proposition des délégués des parents d'élèves, décidée en concertation avec les 3 enseignants, quant à la répartition des enseignements :

LES SALLES	CHAUSSETERRE	CHAMPOLY
8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30
Pause méridienne		
13h20-16h20	13h20-16h20	13h30-16h30

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus énoncée.

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints. Suite à la démission de Madame Ingrid MEUNIER du poste de 2ème adjoint, Monsieur le Maire propose de déterminer le nombre de postes d'adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à UN poste le nombre d'adjoints au maire.

Composition des commissions communales et intercommunales

Voir annexe

Adhésion au service « Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) » du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. et nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité DECIDE

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part :
 - de l'invitation du Président du CR4C à la présentation du 30^{ème} tour du Pays Roannais le lundi 18 juin à l'amphithéâtre du Lycée agricole de Chervé à Perreux à 18h45.
 - de l'invitation du président du Basket Club de Noirétable à l'assemblée générale le vendredi 6 juillet à 19h à la salle des sports de Noirétable.
 - de l'avancement des travaux à l'école.
 - l'entreprise FERNANDEZ interviendra semaine 25 pour la réfection du mur du cimetière.
- Lydie GEORGES organisera une rencontre avec quelques élus, le personnel communal et le maître pour le choix des peintures et revêtements de sol à l'école.
- Une visite des bâtiments communaux est organisée le samedi 23 juin à 9h avec les nouveaux élus.

Séance levée à : 23h30

Le Maire
Daniel PEROTTI